

# Les Pegc Le Collège



**FSU**

TRIMESTRIEL n° 75 mars 2015

N° CPPAP : 1113 S 05219 - N° ISSN : 1290 - 0672

(Les PEGC Le Collège Trimestriel du SNUipp 128 bd Blanqui 75 013 Paris  
Dir. de publication : R Maurin Imprimerie Rivaton prix du n° : 1 euro

## Sommaire

Edito ..... p 1  
Elections ..... p 2  
Carrière..... p 3  
Educatif ..... p 4  
Educatif ..... p 5  
Educatif ..... p 6  
Métier, Action ..p 7  
Nous joindre.... p 8

Ce bulletin a été réalisé par Elisabeth Rouet,  
Bruno Laulan, Michel Marois et René Maurin

## Le 9 avril, grève et manifestations

**L'école aussi mérite mieux que l'austérité**

Toutes et tous en grève et en manifestations  
**9 avril** SNUipp - FSU

### Pour les salaires, les conditions de travail, l'emploi.

Les politiques d'austérité, poursuivies par les différents gouvernements, (pacte de solidarité, 50 milliards de coupes pour les services publics et la protection sociale, loi Macron....) ont des conséquences désastreuses.

C'est dans ce contexte que les fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, FO, Solidaires, FA-FP) appellent les salariés du public et du privé à se mobiliser pour l'emploi, l'augmentation des salaires des pensions, pour garantir et promouvoir le service public en participant à la journée interprofessionnelle de grève du 9 avril.

Elles condamnent ces politiques d'austérité et le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et l'augmentation des retenues pour pension, mais aussi une baisse sans précédent du pouvoir d'achat.

### L'école mérite mieux que l'austérité !

Dans un secteur prioritaire comme celui de l'éducation, les créations d'emplois programmées depuis 2012 restent insuffisantes pour faire face à la hausse démographique. Le nombre d'élèves par classe va poursuivre sa progression, rendant d'autant plus difficiles les conditions d'étude et plus lourdes les conditions de travail des personnels. Les difficultés qui s'accumulent au quotidien, rendent nos métiers de plus en plus pénibles.

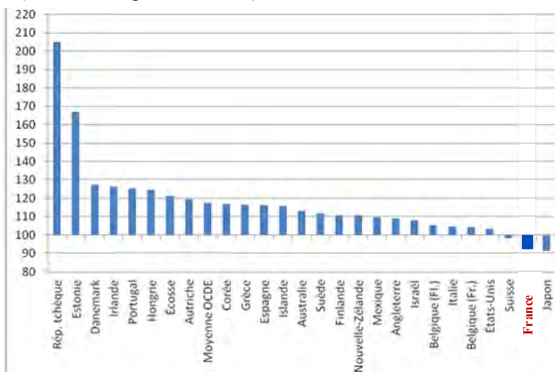
Mieux d'école, c'est aussi créer des postes à la hauteur des besoins. Comme l'ensemble des fonctionnaires, les enseignants voient leurs salaires figés depuis 2010 par le gel du point d'indice et leur pouvoir d'achat reculer. Il est plus que temps d'opérer un rattrapage dans les rémunérations à la hauteur de l'importance de leur mission par rapport à leurs collègues européens.

La réforme du collège en cours, va avoir des répercussions sur les conditions de travail des PEGC comme de tous les collègues. Aujourd'hui, les moyens prévus pour sa mise en place sont largement insuffisants.

Notre pays a besoin d'enseignants mieux reconnus, mieux payés et d'une école bénéficiant de plus de moyens pour conduire tous les élèves vers le chemin de la réussite.

**Toutes et tous en grève et dans les manifestations le 9 avril prochain.**  
Participons massivement aux côtés de l'ensemble des salariés du public et du privé.

Evolution du salaire des enseignants du secondaire après 15 ans d'exercice/formation minimale entre 2000 et 2010 (2000 = 100, prix constants) - source OCDE 2012



Toutes et tous en grève et en manifestations  
**9 avril**



**L'école aussi mérite mieux que l'austérité**

## Résultats CAPA PEGC

**Une confiance renouvelée !**

Avec 44,84%, des suffrages exprimés lors du vote pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) des PEGC et 4 % de voix supplémentaires par rapport au précédent scrutin, les listes SNUipp, SNES, SNEP/FSU poursuivent leur progression et confirment leur 1ère place.

Elles arrivent en tête dans 18 académies. Dans 14 d'entre elles, la majorité absolue est atteinte. Au total, la moitié des sièges en CAPA seront occupés par des représentants des syndicats de la FSU qui disposeront de la totalité des sièges dans 11 académies. 13 académies seront sans majorité.

En dépit de l'extinction programmée du corps, près de 2350 PEGC étaient encore concernés par ces élections.

Par ce vote massif en faveur des syndicats de la FSU, les PEGC ont réaffirmé leur volonté d'obtenir, concernant leur carrière, le respect de la parole de l'État.

Ce choix valide l'engagement de la FSU et de ses syndicats pour l'école de la réussite de tous.

CAPA PEGC	Dec 2014	Oct 2011	14/11
INSCRITS	2342	4389	- 2047
VOTANTS	1037	2043	- 1006
EXPRIMES	979	1981	- 1012
PARTICIPATION	44,28	46,55%	- 2,27%

	Nb voix		Oct 11	Diff 14/11
SN FSU	439	44,84	40,84%	+ 4 %
SNCL/FAEN	155	15,83	16,36%	- 0,53 %
SE UNSA	233	23,80	29,23%	- 5,43 %
SGEN	31	3,17	2,78%	+ 0,39 %
SNALC	19	1,94	2,62%	- 0,68 %
FO	80	8,17	5,70%	+ 2,47 %
CGT	8	0,82	0,00%	0,82 %
SUD	7	0,72	0,00%	0,72 %
SPEG/UER	7	0,72	2,47%	- 1,75 %

### Comité Technique Ministériel EN : la FSU toujours devant !

Le verdict des élections professionnelles au CTM est sans équivoque. En obtenant 35,50% des voix, la FSU reste la première fédération de l'Éducation avec près de 14% d'avance sur la seconde organisation. Elle est cependant en recul par rapport aux résultats de 2011 et perd 1 siège.

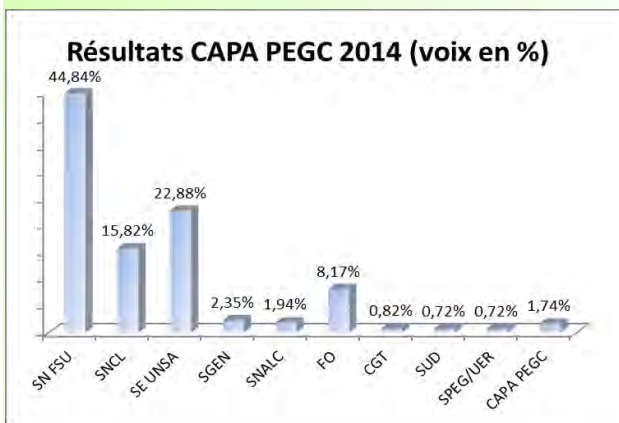
La FSU obtient 6 sièges, l'UNSA 4, FO 2, la CFDT et la CGT un chacun. Ce résultat conforte la FSU à une place prépondérante dans le paysage syndical. Il lui permettra de porter haut et fort l'exigence d'une politique éducative ambitieuse notamment sur les moyens consacrés par l'État à l'Éducation.

### La FSU confortée :

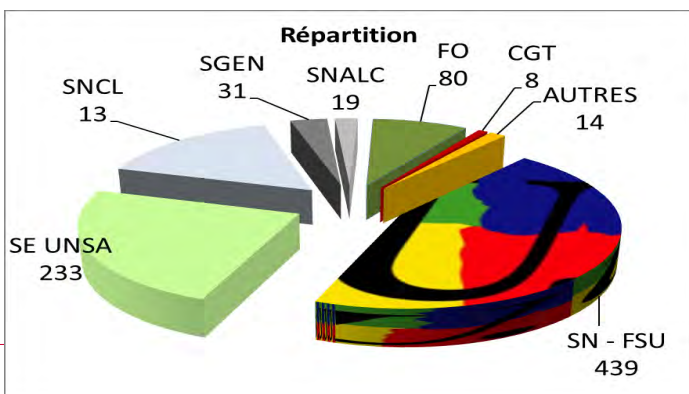
Dans la plupart des secteurs où elle était présente, la FSU maintient ses positions. Elle confirme ainsi sa place de première organisation syndicale dans l'Éducation Nationale, ainsi qu'à l'agriculture et aux affaires étrangères. Elle est en léger recul (-0,2%) mais reste la seconde organisation dans la fonction publique d'état. Pour autant, malgré un taux de participation légèrement supérieur à celui de 2011, ce vote aura été marqué par des dysfonctionnements de même nature, surtout à

l'Éducation Nationale, où des dizaines de milliers d'électeurs ont été empêchés de voter par les contraintes du mode de scrutin.

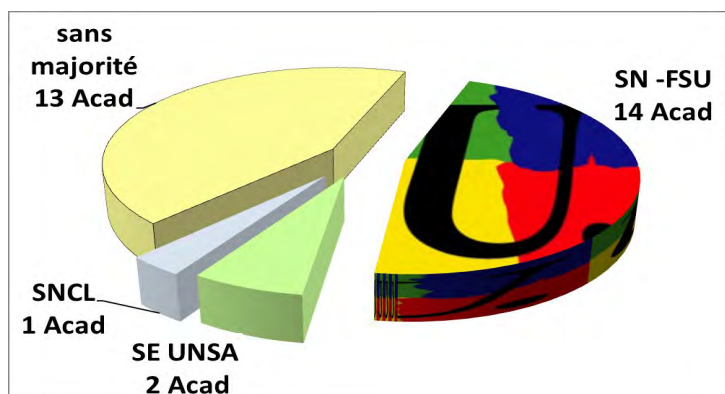
Au regard de ces résultats, la FSU est confortée dans sa volonté de poursuivre son action pour une école de la réussite pour tous, pour la défense et la revalorisation de nos métiers, pour des services publics de qualité, contre les politiques de suppression de postes, les réformes contestées (emploi, retraite, protection sociale...).



### CAPA PEGC 2014 : répartition des sièges



### CAPA PEGC 2014 : syndicats majoritaires en sièges



## SITUATION DES PEGC en activité au 1er octobre 2014

La mise en extinction des corps PEGC se traduit par une baisse des effectifs de 19 % en 1 an. Aujourd'hui l'âge moyen des PEGC en activité augmente et atteint pratiquement 58 ans. Le nombre de collègues qui poursuivent leur carrière au-delà de 60 ans, continue lui aussi de progresser sensiblement (+ 4 % en 2013 à +16,01 % en 2014).

Aujourd'hui il reste 14 PEGC classe normale répartis dans 11 académies et 85 PEGC hors classe répartis dans 25 académies (sur 31 académies).

Le ratio de 100% pour l'accès à la HC aurait dû permettre la promotion de tous et de fait l'extinction du grade CN. Cette situation figée depuis de trop nombreuses années est consécutive au maintien systématique d'avis défavorables et au refus de certains recteurs d'accorder cette promotion de grade. Pour la 1ère fois et pour ces mêmes raisons on constate également que, dans certaines académies, toutes les possibilités accordées pour l'accès à la classe exceptionnelle, n'ont pas été utilisées. **Ce n'est pas acceptable !**

Si aujourd'hui près de 96% des PEGC sont à la classe exceptionnelle, notre revendication du respect de la parole de l'Etat reste toujours d'actualité : seuls **78 PEGC (3,93%)** sont à la CE5 à l'indice terminal 783. Or le nombre et l'âge moyen des collègues à la CE4 (**1068 ; 58 ans 1 mois**) comme à la CE3 (**837 ; 56 ans 2 mois**) ne permettront pas à la grande majorité d'entre eux de partir à la retraite avec la CE5 compte tenu de la durée de passage, respectivement de 4 ans et 8 ans, pour atteindre l'indice terminal 783.

**Pour le SNUipp, Il faut obtenir l'extinction de la classe normale et de la hors classe, la réduction du nombre d'échelons et la réduction des durées de passage d'échelon dans la classe exceptionnelle.**

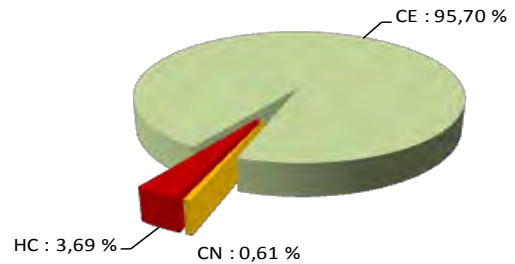
AGE MOYEN PAR ACADÉMIE TOUS GRADES CONFONDUS 2014	
AIX MARSEILLE	58 ans 4 mois
AMIENS	57 ans 6 mois
BESANCON	58 ans 3 mois
BORDEAUX	57 ans 11 mois
CAEN	57 ans 9 mois
CLERMONT FERRAND	56 ans 11 mois
CORSE	58 ans 2 mois
CRETEIL	58 ans 3 mois
DIJON	57 ans 10 mois
GRENOBLE	58 ans
GUADELOUPE	59 ans 2 mois
GUYANE	60 ans
LILLE	57 ans 10 mois
LIMOGES	57 ans 5 mois
LYON	58 ans 4 mois
MARTINIQUE	59 ans 4 mois
MONTPELLIER	57 ans 10 mois
NANCY-METZ	57 ans 8 mois
NANTES	57 ans 7 mois
NICE	57 ans 10 mois
ORLEANS-TOURS	58 ans 5 mois
PARIS	56 ans 10 mois
POITIERS	58 ans 1 mois
REIMS	57 ans 8 mois
RENNES	57 ans 2 mois
REUNION	56 ans 11 mois
ROUEN	58 ans 1 mois
STRASBOURG	58 ans 4 mois
TOULOUSE	58 ans
VERSAILLES	59 ans

CN		HC		CI Ex	
Échelon	oct-2014	Échelon	oct-2014	Échelon	oct-2014
6	3	1	1	1	20
8	1	2	4	2	200
10	1	3	5	3	837
11	6	4	17	4	1068
NR*	3	5	18	5	78
TOTAL	14	6	40	NR*	3
		TOTAL	85	TOTAL	2206

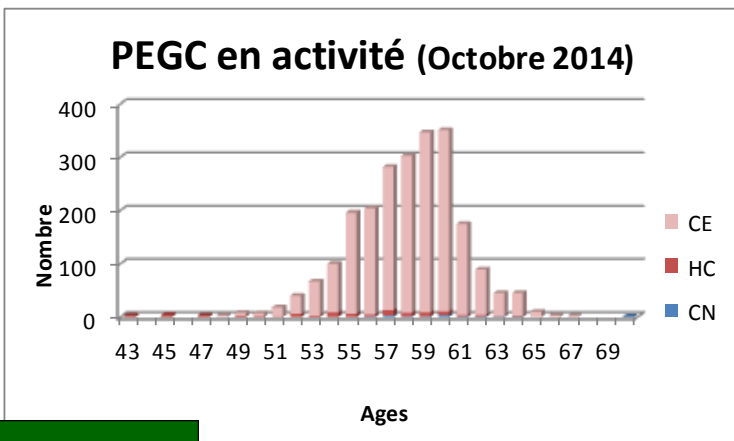
\*NR : non renseigné

Evolution des corps actifs PEGC en 7 ans							
	CN	%	HC	%	CE	%	TOTAL
2007	118	1,10%	4468	41,5%	6178	57,4%	10764
2008	89	1,03%	2698	31,2%	5864	67,8%	8651
2009	53	0,76%	1614	23,2%	5286	76,0%	6953
2010	39	0,71%	893	16,2%	4572	83,1%	5504
2011	24	0,55%	484	11,18%	3820	88,26%	4328
2012	19	0,52%	293	7,98%	3356	91,5%	3668
2013	17	0,60%	177	6,20%	2659	93,20%	2853
2014	14	0,61%	85	3,69%	2206	95,70%	2305

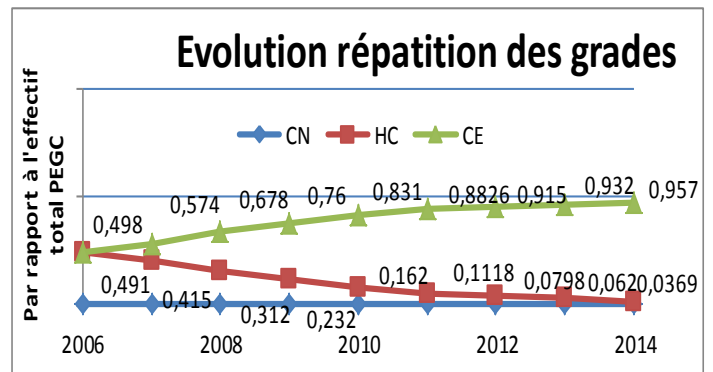
### Répartition PEGC par grades



TAUX PEGC de plus de 60 ans						
	2014	2013	2012	2011	2010	2009
CN	28,57%	29,41%	26,31%	25,00%	15,38%	15,09%
HC	10,59%	12,99%	5,80%	4,13%	3,47%	3,28%
CE	16,14%	12,11%	9,89%	9,48%	7,90%	4,56%
TOTAL	16,01%	12,27%	9,65%	8,96%	7,23%	5,44%



**AGE MOYEN  
DES PEGC  
OCTOBRE 2014**



	CE3	CE4	CE5
Oct 2014			
Nombre	837	1068	78
% par rapport CE	42,21%	53,86%	3,93%
AGE MOYEN	56 ans 2 mois	58 ans 1 mois	57 ans 6 mois

Classe Normale : 60 ans 3 mois Hors Classe : 55 ans 2 mois Classe Exceptionnelle : 58 ans  
Tous grades confondus : 57 ans 11 mois

## REFORME DU COLLEGE

### moins d'uniformité, beaucoup d'inquiétudes...



La refondation de l'école se poursuit avec une nouvelle organisation du collège prévue dès la rentrée 2016. Pour permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétence et de culture, une priorité est donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Pour ces raisons, la refonte de l'ensemble des programmes est engagée. Les enseignants seront consultés du 8 avril au 22 mai 2015 sur le projet proposé par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP).

D'ores et déjà les grandes lignes de la réforme du collège sont définies :

**20% du temps d'enseignement sera dédié aux nouvelles modalités d'enseignement** (soit 4 à 5 heures/semaine pour les élèves). C'est le Conseil pédagogique qui sera chargé de son organisation. Ce temps comprendra des enseignements pratiques interdisciplinaires, de l'accompagnement personnalisé et du travail en petits groupes.

#### **Enseignement pratiques interdisciplinaires (EPI) :**

Concerneront tous les élèves du cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>). Les enseignants de toutes les matières seront sollicités. Huit thèmes de travail sont inscrits dans les programmes : Développement durable - Sciences et société - Corps, santé et sécurité - Information, communication, citoyenneté - Culture et création artistiques - Monde économique et professionnel - Langues et cultures de l'Antiquité - Langues et cultures régionales et étrangères. Chaque année, les élèves travailleront sur au moins 2 thèmes et seront évalués sur les projets menés, ces derniers étant inclus dans les compétences du DNB.

#### **Accompagnement personnalisé (AP) :**

Tous les élèves bénéficieront de l'accompagnement personnalisé.

Pour que la transition école-collège se fasse dans de meilleures conditions, les 6<sup>e</sup> bénéficieront de 3 h/semaine. Quant aux élèves du cycle 4, 1h/semaine leur permettra l'approfondissement et la construction de l'autonomie.

#### **Travail en petits groupes :**

suivant des besoins ponctuels dans les disciplines.

**Ces nouvelles modalités d'enseignement doivent être facilitées par la création de 4 000 ETP.**

**L'apprentissage des langues vivantes commencera plus tôt.** La LV1 sera enseignée dès le CP et la LV2 dès la 5<sup>e</sup>.

**Les langues anciennes seront incluses dans le thème - Langues et cultures de l'Antiquité - des EPI** pour les collèges qui proposaient les options latin et grec.

**Les compétences numériques seront développées** pour que les élèves acquièrent les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique. Le lancement d'un grand plan numérique commencera dès la rentrée 2015 sur appel à projet pour 300 établissements qui se verront soutenus dans l'acquisition des ressources pédagogiques et d'équipement numérique.

**La pause méridienne d'une heure et demie** doit permettre un vrai temps de respiration pendant la journée d'école.

La formation du futur citoyen, **la promotion des valeurs de la République et de la laïcité** seront inscrites systématiquement **dans les projets d'établissements** et la **démocratie collégienne** sera renforcée. Enfin **les parents seront mieux associés**, leur implication étant essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève.

#### **Notre analyse :**

*Ce projet de réforme présenté le 11 mars en conseil des ministres n'est pas, en termes pédagogiques, une révolution (des expérimentations ont déjà été menées : 10 % culturels des années 70, IDD ...). Si l'on peut se féliciter de l'approche interdisciplinaire et de la pédagogie de projet dans les EPI, permettant une vision moins fragmentée des savoirs disciplinaires et leur donner du sens, de nombreuses interrogations demeurent. Comment répondre aux besoins des élèves alors que les EPI ne sont pas prévus en groupe élèves réduits ? Comment organiser et mettre en place ces enseignements sans qu'aucun temps de concertation ne soit prévu ? Comment respecter les horaires disciplinaires si ces mêmes horaires pourront être en partie utilisés pour les EPI ?*

*Par ailleurs, l'autonomie des établissements sera renforcée puisque les modalités de mise en place de 20% du temps consacré aux EPI, AP et travail en groupes réduits seront confiées au conseil pédagogique dont les membres, rappelons-le, sont désignés par le chef d'établissement. Cette autonomie ne pourra qu'accentuer les inégalités entre les établissements et les disciplines au détriment de la réussite des élèves.*

*Loin de faire l'unanimité, ce projet de réforme déçoit les enseignants qui doivent au quotidien faire face à des classes hétérogènes surchargées, à la multiplication de réunions hors temps de travail...*

*Ce n'est pas en faisant passer l'autonomie des établissements de 7% à 20 % (prémices de la fin du collège unique), en prévoyant la quasi disparition de l'enseignement des langues anciennes et un horaire incertain en LV, en omettant le temps de concertation nécessaire aux équipes éducatives et en devançant toute concertation que le ministère peut répondre aux attentes de la communauté éducative.*

## Collège unique mais encore trop inégalitaire !



Un grand nombre de travaux ont analysé la responsabilité de l'institution scolaire dans la ségrégation scolaire. Selon **Georges Felouzis** si « la discontinuité culturelle » « l'héritage » familial, peuvent sembler avoir un impact

sur la réussite scolaire, elles ne permettent toutefois pas d'expliquer la hausse des inégalités constatée depuis 20 ans. Ce sont pour lui, les inégalités d'opportunités d'apprentissage, « discriminations systémiques » qui peuvent en expliquer la cause. Toujours selon Georges Felouzis, « la ségrégation scolaire est très forte et on s'aperçoit même qu'elle s'accroît ».

Au lieu de lutter contre les inégalités en améliorant l'offre pédagogique des collèges populaires, l'Education nationale creuse les écarts avec des propositions pédagogiques différentes entre les établissements des beaux quartiers et des zones d'éducation prioritaires. »

C'est ce que met en évidence **François Baluteau** : « A une différenciation sociale des collèges s'associe une différenciation de l'enseignement. A une hiérarchie sociale des collèges correspond même une hiérarchie des dispositifs et par là, des collèges. La ségrégation sociale se concrétise par le fait qu'on sépare les populations géographiquement par les collèges et culturellement par le jeu des options proposées. »

Les collèges favorisés proposent plus que les autres types de collèges des dispositifs « artistiques » et « culturels » (musique, danse, théâtre, cinéma, architecture), quand les collèges défavorisés ont recours prioritairement aux sections sportives : 40% des collèges favorisés proposent ces dispositifs artistiques ou culturels (avec parfois des sections artistiques du type CHAM classe à PAC etc...), contre 6 % dans les collèges défavorisés et 92 % des collèges défavorisés proposent ces dispositifs sportifs contre 55 % dans les collèges favorisés. »

Les stratégies des chefs d'établissement varient. Ils ont tendance soit à adapter l'offre pédagogique à leur public, soit à accroître leur attractivité, en particulier auprès des bons élèves. Une nouvelle option, type section internationale, est souvent affichée comme une

réponse à la concurrence publique ou privée de certains collèges qui drainent les élèves du secteur.

**Patrick Rayou** quant à lui affirme que « l'autonomie des collèges comporte le risque de durcir les inégalités déjà très importantes ».

Il suggère que l'offre éducative soit plus équilibrée car « l'école valide des connaissances qui ne s'apprennent pas toutes en classe mais s'acquièrent par des activités extra scolaires et pour l'essentiel en famille ».

Toujours selon F Baluteau, « pour atténuer ce phénomène, sans vouloir une uniformisation des dispositifs dans les établissements scolaires, un rééquilibrage plus systématique de l'offre de l'enseignement entre les établissements s'impose. »

On ne peut qu'être en accord avec cette conclusion.

Il faut ajouter à cette évidence, la nécessité de corriger l'offre d'enseignement au sein même de chaque établissement en permettant le plus possible à tout élève un **vrai** choix d'options ou de sections. Car rassembler au même endroit tous les jeunes adolescents dans des classes hétérogènes n'est possible que si l'on met en place de façon réaliste, un tronc commun dans lequel les contenus disciplinaires ne sont pas seulement ceux qui préparent à l'enseignement général des lycées, mais qui montre bien à tous les élèves que le collège qui les accueille a bien été pensé pour eux.

Cette idée de tronc commun inclut aussi l'idée de branches multiples et diversifiées proposant, à partir de celui-ci, **des parcours différenciés d'égalité de dignité à des élèves différents.**

**Georges Felouzis**, professeur de sociologie des politiques éducatives à l'université de Genève : *les inégalités scolaires, Que Sais-Je ?* ISBN 978-2-13-061978-9

**François Baluteau**, Professeur des universités Il enseigne la sociologie en sciences de l'éducation à l'université Lyon-II) : (2013). *enseignements au collège et ségrégation sociale*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Académia.

**Patrick Rayou**, Professeur en sciences de l'éducation, à l'université Paris 8 et membre du laboratoire-Circeft-Escol



### PRIME RECTEUR :

La ministre de l'éducation nationale a accordé une revalorisation de la prime attribuée aux recteurs appelé « indemnité de responsabilité » et pas de n'importe quel montant puisqu'elle passe de 15200€ (fixée en 2010) à 25620€, soit une augmentation de 68%. Mais ce n'est pas tout : Cette prime a en plus, une part variable qui peut aller jusqu'à 45% de la part fixe « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints ». En fait cette prime a servi à motiver les recteurs sous le gouvernement Fillon pour qu'ils appliquent les politiques d'austérité avec beaucoup de rigueur (suppression de 80 000 postes), une sorte de prime à la casse en quelque sorte.

Au total on arrive donc à un montant particulièrement étonnant de 37140€ par année pour un bon recteur, ce qui correspond à un salaire de PEGC CLASSE EXCEPTIONNELLE au dernier échelon que peu de collègues atteignent (7%).

Le ministère pour justifier cette aberration parle de « rectifier une anomalie, car les recteurs gagnaient moins que leur subordonnés (1000 euros par mois), inspecteurs d'académie et secrétaires généraux ».

On voit bien avec quel mépris les enseignants et plus généralement les fonctionnaires à qui on a bloqué les salaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sont considérés par le gouvernement, sourd aux revendications concernant non seulement une augmentation du point d'indice mais également une réelle revalorisation.

Pour tous les personnels cette mesure est considérée comme une véritable provocation du ministère qui a bloqué les salaires jusqu'en 2017. Il doit maintenant reconsidérer sa position et accepter des négociations salariales dès à présent ; les collègues n'attendront pas une année de plus.

## Info)

## LA TAILLE DES CLASSES INFLUE-T-ELLE SUR LES RESULTATS ?



Rappelons le discours tenu sous les gouvernements précédents lors des suppressions massives de postes qui ont engendré des effectifs de classe pléthoriques, en argumentant de l'absence d'études fiables à ce sujet pour contester l'effet positif de la diminution des effectifs sur les résultats des élèves. Cette affirmation est erronée puisque plusieurs études ont été conduites qui prouvent le contraire.

La Direction des Etudes et Prospective du MEN dans une récente note (Éducation & formations n° 85 novembre 2014), confirme ce que nous savions déjà à savoir que la diminution de la taille des classes a un impact plutôt favorable sur les résultats surtout dans le premier degré et dans la première partie du collège, beaucoup moins après, en quatrième, troisième et au lycée.

Cette diminution a un impact encore plus fort pour des élèves en difficulté de l'ordre de quelques points, deux à trois. Par contre ce qui est intéressant à remarquer c'est que l'avantage n'est pas conservé lorsque l'élève retourne l'année suivante dans une classe à effectif « ordinaire ».

Pour les classes d'un bon niveau (classes européennes...) l'importance de l'effectif est sans effet notable sur les résultats.

Toutefois, si la réduction des effectifs peut être bénéfique pour les élèves en difficultés, elle peut devenir sans effet dans des classes homogènes concentrant trop de problèmes.

Beaucoup d'expérimentations en ce sens ont partiellement échoué ; la présence d'élèves moteurs dans une classe et d'un niveau satisfaisant s'avérant précieuse.

Ce qui veut dire que cette mesure, si elle s'avère utile pour certains élèves, ne doit pas être généralisée à tous.

Avec les études et expériences il faut tenir compte au moins à part égale de l'expertise des enseignants qui ont une idée très précise sur cette question. Pour beaucoup de collègues l'effectif à ne pas dépasser, c'est-à-dire le seuil critique, est de 25 élèves pour une classe hétérogène de niveau moyen.

En conclusion, ce qui permettrait d'en finir avec les effectifs pléthoriques de 30 et plus comme l'on voit trop souvent au collège, serait plutôt de constituer des classes hétérogènes de taille moyenne (25 maximum) mais avec des dédoublements et des groupes dans les disciplines qui en ont besoin, ce qui nécessiterait des moyens en créations de postes.



[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/39/7/DEPP\\_EF\\_85\\_2014\\_362397.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/39/7/DEPP_EF_85_2014_362397.pdf)

## Calendrier scolaire 2015 : Beaucoup de bruit pour peu de changements

Les principales nouveautés pour la rentrée 2015 qui seront soumises à l'approbation du Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 avril 2015 :

### Rentrée et sortie :

- La rentrée des élèves est calée au mardi 1er septembre, celle des enseignants au lundi 31 Août.

La sortie scolaire se fera le mardi 5 juillet au soir.

### Découpage des zones revu :

- Zone A : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Besançon, Dijon, Bordeaux, Limoge, Poitiers.

- Zone B : Amiens, Lille, Strasbourg, Nancy-Metz, Reims, Caen, Rouen, Orléans-Tours, Nantes, Rennes, Aix-Marseille, Nice.

- Zone C : Créteil, Paris, Versailles, Midi-Pyrénées, Montpellier.

Le ministère maintient le principe des trois zones pour les vacances d'hiver et de printemps mais aligne les académies sur les futures grandes régions. Côté rythmes, on est loin de l'équilibre 7 semaines

de classe-2 semaines de vacances revendiqué par le SNUipp.

### Pont de l'Ascension banalisé :

Le ministère compte inscrire le pont de l'Ascension au calendrier scolaire.



### Au final, c'est beaucoup de bruit pour peu de changements.

Le SNUipp-FSU note que le débat sur le calendrier scolaire est mené par à-coups, sans réflexion cohérente sur l'ensemble. Il regrette que du fait du maintien des trois zones avancées sur les périodes d'enseignement, l'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée entre périodes scolaires et périodes de repos avec notamment un troisième trimestre très long. La réforme des rythmes de la journée et de la semaine était soi-disant faite pour l'enfant. Et les rythmes de l'année, c'est pour qui ?

## Mouvement inter académique 2015

L'an dernier le taux de satisfaction au mouvement inter académique des PEGC s'est élevé à 69,23 % ( 9 demandes satisfaites sur 13, dont 8 sur le 1er vœu).

Cette année 4 demandes sur 5 ont été satisfaites (80 %). Par ailleurs une collègue est réintégrée dans son académie d'origine, celle de Poitiers.

La demande d'un collègue souhaitant intégrer Montpellier n'a pu être satisfaite.

Les PEGC, corps en extinction, libèrent chaque année un grand nombre de postes suite à leur départ à la retraite.

**Au nom de l'équité de traitement, quelle que soit l'académie demandée, nous continuerons à exiger que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de rendre effectif chaque année, le droit à mutation de nos collègues PEGC.**

## PEGC et santé :

(voir la lettre de l'éducation du 16 mars 2015)

Une étude de la DEPP\* concernant les congés maladie indique que 43,4 % des enseignants ont posé un congé de maladie ordinaire (CMO) dont la durée moyenne est 16,2 jours. Rapportée à l'ensemble des enseignants cette durée est de 7 jours.

« Les plus exposés sont les PEGC qui pour 48,9 % d'entre eux ont pris un CMO en 2012-2013 d'une durée moyenne de 22 jours. »

**Il est donc plus qu'urgent que nos revendications concernant l'aménagement des fins de carrière soient entendues.**

\* Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance.

## Journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015

Déclaration des organisations syndicales de la Fonction publique pour la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.



Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc.), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, dévelop-

pement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxigène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public.

**Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.**

### Elles exigent :

- ▶ une **hausse du pouvoir d'achat** qui passe par le **dégel du point d'indice** et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- ▶ la **fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires** permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- ▶ l'**arrêt des politiques d'austérité**, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- ▶ le **maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers** qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.

**Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril et d'en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information ...).**



Toutes et tous  
en grève et en  
manifestations  
9 avril



L'école aussi mérite  
mieux que l'austérité

# (Nous rejoindre

## au siège national

Secteur national PEGC- collège :

Elisabeth Rouet, Bruno Laulan, Michel Marois, René Maurin.

- **téléphone** : 01.40.79.50.75
- **e-mail** : [college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr)
- **Adresse** : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS

**Nous ne sommes plus que 2350 PEGC**

(source EPP - MEN au 1er octobre 2014)

**Ne restons pas isolés**

**Renforçons notre syndicat !**

**Adhérons au SNUipp !**

## Ensemble revendiquons

- des fins de carrière aménagées (CPA, CFA...)
- le respect de l'engagement de l'état envers les PEGC actifs et retraités

## dans votre académie

**Besoin d'un renseignement :  
contactez votre secrétaire académique**

Aix - Marseille :	Mireille Dapon Pigatto :	<a href="mailto:dapon1@free.fr">dapon1@free.fr</a>	Tél : 04.42.70.12.34
Besançon :	Francis Comeaud :	<a href="mailto:comeaud.francis@neuf.fr">comeaud.francis@neuf.fr</a>	Tél : 03.84.66.20.84
Bordeaux :	Bruno Laulan :	<a href="mailto:bruno.laulan@laposte.net">bruno.laulan@laposte.net</a>	Tél : 05.57.84.75.46
Corse :	Jean-Marie Bosredon :	<a href="mailto:j.bosredon@laposte.net">j.bosredon@laposte.net</a>	Tél : 04.95.31.33.31
Créteil :	Danielle Blin :	<a href="mailto:dblin0007v@noos.fr">dblin0007v@noos.fr</a>	Tél : 06.10.07.05.17
	Marc Brulé :	<a href="mailto:brulema@free.fr">brulema@free.fr</a>	Tél : 06.78.67.17.70
Lille :	Philippe Rudant :	<a href="mailto:philrudant@hotmail.com">philrudant@hotmail.com</a>	Tél : 03.20.51.29.80
Nancy - Metz :	Elisabeth Rouet :	<a href="mailto:e.rouet@orange.fr">e.rouet@orange.fr</a>	Tél : 06.80.63.36.30
Nantes :	Michel Marois :	<a href="mailto:m.marois@laposte.net">m.marois@laposte.net</a>	Tél : 06.76.50.23.45
Nice :	Marie Elise Pascal :	<a href="mailto:marieelise.pascal@gmail.com">marieelise.pascal@gmail.com</a>	Tél : 04.93.32.76.08
Reims :	Dominique Royer :	<a href="mailto:dominique-royer@orange.fr">dominique-royer@orange.fr</a>	Tél : 03.26.50.29.29
Rennes :	Marie Odile Marchal :	<a href="mailto:marieodile.marchal@neuf.fr">marieodile.marchal@neuf.fr</a>	Tél : 02.97.21.03.41
Toulouse :	Christine Bonnays :	<a href="mailto:chrisbonnays@yahoo.fr">chrisbonnays@yahoo.fr</a>	Tél : 06.60.22.49.19
Versailles :	Jean-Michel Roux :	<a href="mailto:jmichel.roux@laposte.net">jmichel.roux@laposte.net</a>	Tél : 01.46.32.39.03

**PEGC, syndiquez-vous au SNUipp-FSU,  
Renforcez le syndicalisme unitaire  
Prenez contact avec les responsables académiques**



**Autres académies,  
contactez :**  
[college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr)

**Tél : 01.40.79.50.75**

## Demande d'adhésion simplifiée au SNUipp-FSU

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Collège d'exercice : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

**Bulletin à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris**

### Les Pegc . Le Collège

SNUipp/FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : [college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr) . Dir. de publication: René Maurin - Imprimé par nos soins

N°CPPAP 1108 S 05219 - ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €

